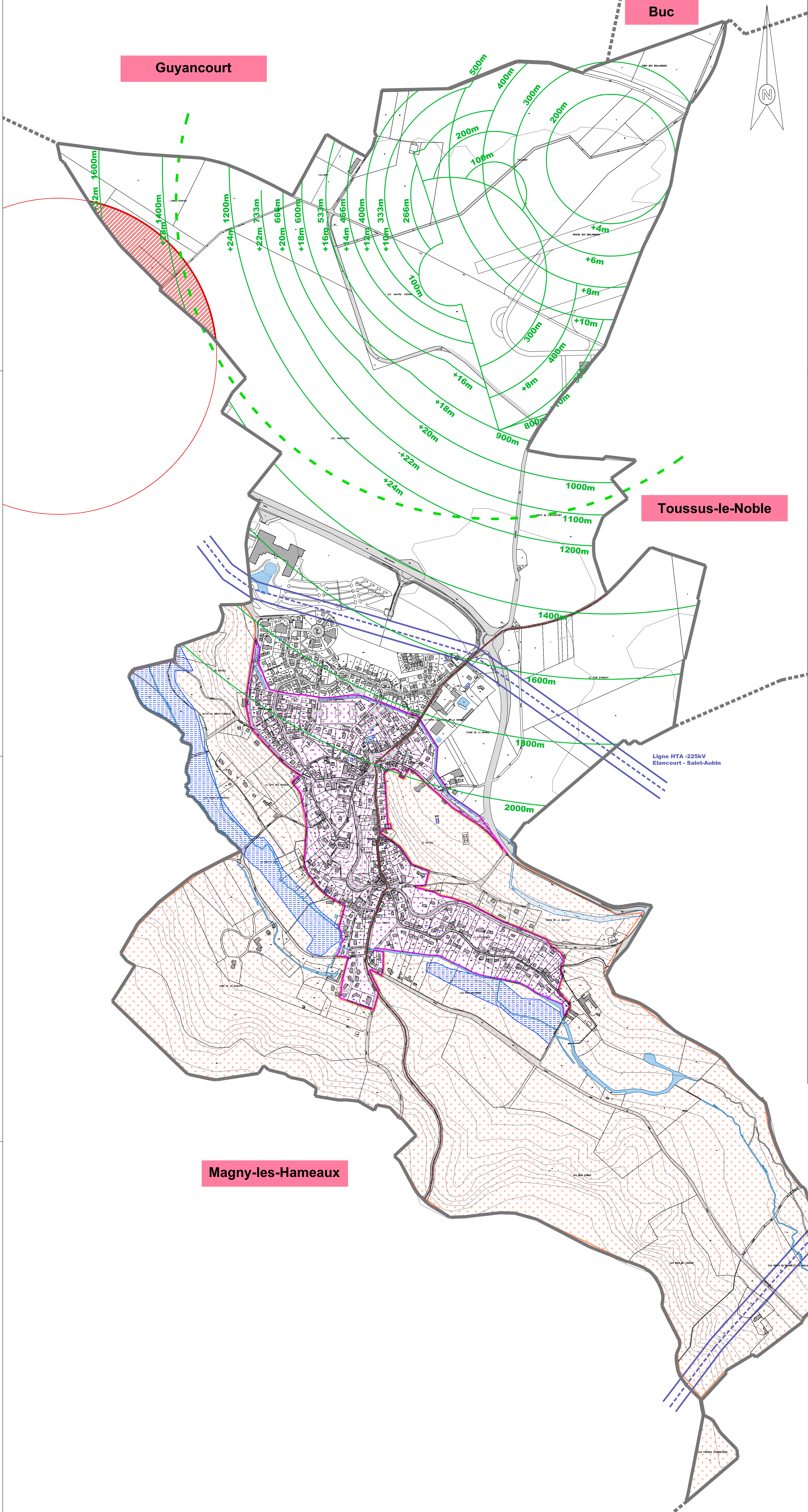




Commune de
Châteaufort
Département des Yvelines
19, place Saint-Christophe - 78117 Châteaufort - Tél : 01 39 56 76 76 - accueil@mairie-chateaufort78.fr

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
la commune

6.2

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 14 avril 2008

Arrêt du projet le

Dossier soumis à enquête publique

Plan Local d'Urbanisme approuvé le

REUNION RPPA
du 19 juin 2013

ECHELLE :
1/4000

PHASE :
Etudes

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du -

arrêté
le plan local d'urbanisme de
la commune de Châteaufort
Le Maire.

En Perspective Urbanisme et Aménagement ■ 2 rue des Côtes - 28000 Chartres
TEL : 02 37 30 28 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr

- Servitudes de protection des monuments historiques (AC1)

Edifice inscrit : Porte de Méraltais à Magny-les-Hameaux
- Servitudes de protection des sites et des monuments naturels (AC2)

Site classé : Vallée de la Méraltaise

Site inscrit : Vallée de Chevreuse
- Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (I4)

Lignes aériennes

Lignes souterraines (non cartographié)
- Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (PM1)

PPR inondation : arrêté préfectoral du 02/01/1992 - l'Yvette et ses affluents

PPR effondrement / affaissement du sol : arrêté préfectoral n°86-400 du 05/08/1986 (non cartographié)
- Servitudes de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques (PT1)

Aérodrome de Toussus-le-Noble
- Servitudes de protection des centres de réception radioélectrique contre les obstacles (PT2)

Aérodrome de Toussus-le-Noble
- Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (PT3)

Câbles :
FO F302-F311 Paris - Le Mans
National 404 Paris - Le Mans (abandonné)
Régional 150 rocade de Paris - dérivation Melun (abandonné)
- Servitudes sur les fonds privés pour la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement (A5)

Arrêté préfectoral du 18/05/1977 - DUP du 04/07/1968 - convention de servitudes d'utilité publique en forêt domaniale de Port-Royal du 07/01/2003 (non cartographié)

Villiers-le-Bâcle

Magny-les-Hameaux

